

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 1ER JUILLET 2022**

**COMPTE-RENDU**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le premier juillet deux mille vingt deux sous la présidence de **Madame Nicaise JOSEPH – Vice-présidente**.

**Présents** : Nicaise JOSEPH, Sylviane TARDIEU, Dominique BRIAT, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Danièle GUILLAUME, Serge MAFFRE, Dominique ROLLAND, Jean-Luc MORNAND, Françoise STRUSS, Catherine MABRUT.

**Excusés** : Olivier BIANCHI, Alexis BLONDEAU, Daniel RODRIGUES.

**Absent** : Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL

**Secrétaire de séance** : Rémi BALDASSIN

Le procès-verbal de la séance du 6 mai est adopté à l'unanimité.

**Point d'étape sur la renégociation de la convention avec le Conseil départemental**

**Mme Pelletier** présente les conventions qui nous lient au Conseil départemental depuis 1995 et qui permettent d'une part, de financer 7 postes de travailleurs sociaux au service social pour assurer le suivi de situations qui relèvent du département, notamment, le RSA, d'autre part, un poste d'éducateur spécialisé au PAEJ.

Elle présente la participation du CCAS qui se traduit à hauteur de 5 postes. Le coût pour les 12 postes s'élève à 650 000€ alors que le financement du Conseil départemental s'élève seulement à environ 366 000€.

À l'occasion d'une réunion de travail qui s'est tenue en juin dernier et à laquelle participait Mme JOSEPH et elle-même, Mme FLORI-DUTOUR, Vice-Présidente en charge de l'Insertion au Conseil départemental a indiqué qu'il convenait de renouveler ces conventions et que des renégociations auraient lieu.

Les services du Conseil Départemental doivent organiser des temps de travail au cours de l'été pour permettre de finaliser ces nouvelles conventions d'ici le 15 octobre pour un passage en session départementale au mois de décembre.

**Mme Briat** demande une copie du dossier pour soulever la question lors d'une session de l'assemblée départementale.

**Mme Tardieu** regrette le désengagement du Conseil départemental sur les situations sociales et observe que le CCAS intervient financièrement pour compenser ce désengagement.

**Mme Joseph** confirme le propos de Mme TARDIEU et regrette le plafonnement du financement alors que le RSA est de la seule compétence du Conseil départemental. Elle estime qu'il faudra tendre vers une revalorisation du financement qui prenne en compte toutes les charges. Le Conseil départemental semble ignorer la contribution financière du CCAS.

Elle informe que Monsieur le Maire a été sensibilisé et interviendra sur ce dossier lors de ses rencontres avec le Président du Conseil départemental.

## SECTEUR SOCIAL

- Convention de financement Ville/CCAS/Secours Populaire

**Mme Pelletier** présente la convention tripartite Secours populaire, Ville / CCAS qui permettra de mettre en place les « marchés pop' solidaires » pour les personnes en situation de précarité.

En cohérence avec le dispositif d'aides facultatives du CCAS, il est à préciser que le Secours populaire va s'affilier au CRT (Centre de Remboursement des Titres) pour permettre aux personnes de payer leurs achats avec les CAP accordés par le CCAS.

**Mme Joseph** souligne l'avantage de sortir du travail en « silo » entre les différents partenaires pour un travail en partenariat afin d'apporter une réponse efficace aux publics concernés et limiter le gaspillage. Elle précise que ce sera l'occasion de faire de l'éducation alimentaire. Elle rappelle, par ailleurs, le souhait du CCAS de transférer les chèques alimentaires aux associations qui interviennent dans le secteur de l'aide alimentaire moyennant un financement pour permettre aux travailleurs sociaux de se concentrer sur leurs missions d'accompagnement social et les orientations politiques du CCAS.

**Mme Briat** et **Mme Rolland** soulignent l'engagement de Mme Rouvet dans ce dispositif.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## FINANCES LOCALES - Décisions Budgétaires

- Budget supplémentaire 2022 - Budget principal

Le budget supplémentaire s'équilibre à 605 880,56 € en investissement et à 1 133 687,98 € en fonctionnement. Les inscriptions supplémentaires en fonctionnement sont liées principalement à l'ajustement de l'annuité des emprunts indexés sur Livret A et à la revalorisation du point d'indice de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet. En investissement, la vente de la maison route de Durtol ayant été repoussée la recette correspondante a été retirée, et l'opération de rénovation des accueils a été réabondée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Budget supplémentaire 2022 - Foyers restaurants

Le budget supplémentaire s'équilibre à 470 955,08 € en investissement et à 4 107,71 € en fonctionnement qui correspond à la reprise de l'excédent antérieur.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Budget supplémentaire 2022 - ESAT Section sociale

Le budget supplémentaire s'élève à 1 951 307,64 € en investissement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Budget supplémentaire 2022- ESAT Section commerciale

Le budget supplémentaire s'élève à 3 107 394,49 € en investissement dont 50 875,50 € de restes à réaliser. Mme JOSEPH précise que la section commerciale affiche toujours un excédent.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Budget supplémentaire 2022 - Entreprise Adaptée

Le budget supplémentaire s'élève à 192 195,60 € en investissement et 10 223,73 € en fonctionnement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Budget supplémentaire 2022 – CHRS

Le budget supplémentaire s'élève à 197 562,48 € en investissement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Budget supplémentaire 2022 – LHSS

Le budget supplémentaire s'élève à 144 580,30 € en investissement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Budget supplémentaire 2022 - MASP – MJPM

Le budget supplémentaire s'élève à 52 808,65 € en investissement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Budget supplémentaire 2022 - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Le budget supplémentaire s'élève à 16 415,34 € en investissement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Budget supplémentaire 2022 - Service de Soins Infirmiers à Domicile

Le budget supplémentaire s'élève à 165 250,84 € en investissement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **FINANCES LOCALES - Divers**

- Révision de la base de calcul de l'APL au 1<sup>er</sup> juillet 2022

Nos résidents peuvent bénéficier d'une aide personnalisée au logement. Pour ce faire, il est nécessaire chaque année de réviser les montants des équivalents loyers en fonction de l'IRL.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **COMMANDE PUBLIQUE - Marchés Publics**

- Protocole transactionnel pour l'application de la théorie de l'imprévision

En raison de la situation économique instable et de la flambée des prix des matières premières et afin d'éviter des ruptures d'approvisionnement, il est prévue une indemnisation des titulaires de marché dans le cadre de la théorie de l'imprévision.

Dans ce cadre lorsque l'entreprise remplit les conditions pour bénéficier de la théorie de l'imprévision, les instances ministérielles préconisent d'établir un protocole transactionnel.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Centrale d'achat régionale mise en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Il s'agit d'étendre notre adhésion à cette centrale d'achat aux produits alimentaires, compte-tenu de la situation tendue sur les prix de nos marchés actuels et des résiliations qui se succèdent.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Appel d'offres ouvert : Achat de laitages fermiers bio

La CAO qui s'est réuni préalablement à cette séance propose de retenir l'entreprise *Auvergne Bio distribution* pour ce marché.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Avenant n°1 au marché pour l'achat de produits surgelés

Mme JOSEPH annonce que l'augmentation des prix, notamment, de l'énergie ont généré des conséquences pour les fournisseurs nous obligeant à revoir les modalités de révision des prix. Les délibérations qui vont suivre portent sur ce contexte.

Ainsi, afin de pallier les difficultés que rencontrent nos fournisseurs du fait des augmentations de prix, il est proposé de revoir les modalités de révision des prix tant en termes de périodicité que pour les indices.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Avenant n°1 au marché pour l'achat de légumes de 4<sup>ème</sup> gamme

Afin de pallier les difficultés que rencontrent nos fournisseurs du fait des augmentations de prix, il est proposé de revoir les modalités de révision des prix tant en termes de périodicité que pour les indices..

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Avenants n°1 au marché pour l'achat d'ovoproduits et au marché pour l'achat de plats cuisinés

Afin de pallier aux difficultés que rencontrent nos fournisseurs du fait des augmentations de prix, il est proposé de revoir les modalités de révision des prix tant en termes de périodicité que pour les indices..

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Avenant n°1 au marché pour la fourniture de produits lessiviels liquides et services associés

Afin de pallier aux difficultés que rencontrent nos fournisseurs du fait des augmentations de prix, il est proposé de revoir les modalités de révision des prix tant en termes de périodicité que pour les indices.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Avenant n°1 : Mise à disposition de personnels paramédicaux dans les différents établissements et services du CCAS

Ce marché prévoit des missions d'intérim pour les seuls infirmiers, aides-soignants et préparateurs en pharmacie. Or, compte-tenu de la pénurie d'aides-soignants, il est proposé un avenant afin que dans le cadre de ce marché nous puissions faire appel aux agents sociaux en tant que faisant-fonction.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE - Locations**

- Loyer 2022 appartement Les Sources

Le nouveau responsable de la restauration souhaite être logé de manière temporaire. Aussi, il est proposé de louer, à titre précaire, le logement de fonction de l'EHPAD « Les Sources » au loyer mensuel de 400 €.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **FONCTION PUBLIQUE - Personnel Contractuel**

- Revalorisation de la rémunération des vacances des pharmaciens

Afin de tenir compte des pratiques actuelles dans ce secteur, il est proposé de revaloriser le taux horaire actuel de 25 € à 35 € brut.

Mme JOSEPH rappelle qu'au-delà de la pénurie de personnel du secteur social et du médico-social, la difficulté de recrutement du personnel soignant est due au manque d'attractivité des collectivités publiques.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **FONCTION PUBLIQUE - Personnel Titulaire et Stagiaire de la FPT**

- Modification du tableau des effectifs

Il est proposé principalement la transformation d'un poste suite à une réussite à concours, la suppression des postes de la MAIA et la suppression de 6 postes d'auxiliaires de soins et la création de 6 postes d'aides-soignants.

**Monsieur Peyre** indique que le transfert de la MAIA au DAC (Dispositif d'Appui et de Coordination) est réalisé avec complexité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Actualisation du régime des astreintes

Afin de tenir compte des départs au sein de la direction générale, il est proposé d'ouvrir aux chefs de services la possibilité d'effectuer des astreintes durant cette période transitoire sur la base du volontariat.

**Madame Tardieu** demande si des agents se sont portés volontaires.

**Madame Loudenot** répond que trois agents se sont portés volontaires.

Madame JOSEPH précise que les modalités sont les mêmes que pour les membres de la DG et que les chefs de service pourront compter sur eux en cas de difficulté dans la réponse à apporter.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Règlement intérieur du temps de travail du CCAS de Clermont-Ferrand

Suite aux modifications du temps de travail liées à la règle des 1 607 heures, ce règlement a été mis à jour.

**Madame Loudenot** précise que ce document permet de répondre à l'ensemble des questions qui peuvent se poser et que ce document a été soumis deux fois en CT et a recueilli un avis favorable, à l'unanimité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Adhésion au pôle santé au travail du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme

Il est proposé d'adhérer à ce service pour les seules missions relatives à la prévention et à l'hygiène au travail.

Madame JOSEPH indique que les avantages de cette adhésion sont conséquents et viendront renforcer nos dispositifs.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Centre de Gestion va lancer une consultation pour un contrat d'assurance des risques statutaires. Aussi, il est proposé de participer à cette procédure collective. Le CCAS ayant lancé dans le même temps une consultation sur ce même risque, il reviendra au Conseil d'Administration de retenir l'offre la plus favorable.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **SECTEUR GERONTOLOGIQUE**

- Maison des aidants : Convention de collaboration

Dans la perspective de la création de la maison des aidants, il est envisagé de confier au CISCA la réalisation de l'étude préalable pour un coût de 3 975 € dans le cadre d'une convention.

**Monsieur Peyre** précise que ce projet est suivi par un groupe de travail depuis 2021 et que la proposition de CISCA a été retenue du fait de ses connaissances des collectivités territoriales et de son approche universitaire. Les acteurs L'ouverture de ce lieu est prévue pour début 2023.

Mme JOSEPH rappelle que CISCA a mis en place des rencontres avec les différents acteurs afin de concevoir un projet qui couvre plusieurs dimensions.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Intervention de jeunes volontaires en service civique au sein des EHPAD du CCAS

Afin de rompre l'isolement et prévenir la dépendance des séniors, il est proposé de signer une convention avec l'association SC2S pour organiser les interventions des jeunes en mission dans nos EHPAD.

Mme JOSEPH précise que cette démarche favorise l'intergénérationnel qui est un enjeu important ainsi que l'évolution du regard sur le vieillissement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Avenant à la convention avec Intermed pour soutenir à domicile les résidents isolés et vulnérables

Cette délibération vise à autoriser la signature d'une nouvelle convention avec INTERMED qui a pour objectif de faciliter l'accès aux soins et le maintien à domicile des résidents les plus vulnérables accueillis en résidences sociales.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Convention entre le CCAS et l'association EGB Family pour la mise en place de sorties thérapeutiques dans un centre équestre pour les résidents de l'EHPAD Le Moulin

Afin de mettre en place un travail psychothérapeutique dans le cadre de la médiation équine, il est proposé de signer une convention avec cette association afin d'organiser les sorties des résidents aux écuries du Grand Beaulieu.

Mme JOSEPH précise que cette action est appelée à ralentir l'évolution des maladies neuro-dégénératives. Elle rappelle que le CCAS a une longue expérience en termes de médiation animale au sein des établissements pour favoriser l'apaisement et le bien-être des résidents.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**SECTEUR SOCIAL**

- Décisions prises en vertu de la délégation donnée au Vice-président par le Conseil d'administration en application de l'article R 123- 21 du code de l'action sociale et des familles - aides facultatives - Avril et Mai 2022

Le montant des aides accordées s'élève à 129 854 € pour le mois d'Avril et à 187 280,20 € pour le mois de Mai, affichant une forte augmentation.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Madame Joseph** indique que la prochaine réunion du Conseil d'Administration se tiendra le 9 septembre à 17h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Nicaise JOSEPH